|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-18) Dubaï, 29 octobre – 16 novembre 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Document 52-F** |
|  | **5 octobre 2018** |
|  | **Original: anglais** |
|  | |
| Rapport du Secrétaire général | |
| RAPPORT D'ACTIVITÉ: MISE EN oeUVRE D'UN PROJET PILOTE À L'INTENTION DES PME ET PARTICIPATION ACTUELLE  DES PME AUX TRAVAUX DE L'UIT | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le Conseil à sa session de 2017 a décidé de lancer un projet pilote destiné à associer les PME aux travaux des Commissions d'études intéressées de l'UIT-T et de l'UIT-D. Les Commissions d'études 5, 11, 16 et 20 de l'UIT-T, ainsi que les deux Commissions d'études de l'UIT-D, ont décidé de participer à ce projet. Le Conseil a chargé le Secrétariat de présenter un rapport d'activité au Conseil à sa session de 2018 et un rapport plus détaillé sur les résultats obtenus à la PP‑18.  Suite à donner  La Conférence de plénipotentiaires est invitée à **prendre note** de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de ce projet et à **prendre une décision** sur les mesures à prendre, compte tenu des options présentées par le Secrétaire général.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Rapport du GTC-FHR au Conseil à sa session de 2017*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0120/en) *(Annexe K)* |

# 1 Rappel

1.1 Le Conseil à sa session de 2017 a décidé de lancer un projet pilote destiné à associer les PME aux travaux des Commissions d'études intéressées de l'UIT-T et de l'UIT-D, afin que les PME puissent prendre pleinement part aux réunions des commissions d'études participantes, sans pouvoir toutefois intervenir dans le processus de décisions, notamment en ce qui concerne les fonctions de direction et l'adoption de résolutions ou de recommandations. Le descriptif détaillé du projet pilote est disponible [ici](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0120/en)[[1]](#footnote-1).

1.2 Pour pouvoir participer, les PME doivent recevoir l'approbation de leur administration publique respective, conformément aux définitions nationales des PME.

1.3 La promotion du projet pilote sera assurée par les Bureaux, les organisations régionales et les administrations ainsi que par les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT, dans le cadre de contacts avec des PME et des associations de PME.

1.4 Le Conseil à sa session de 2017 a chargé le Secrétariat de présenter un rapport d'activité au Conseil à sa session de 2018 et un rapport plus détaillé sur les résultats à la PP-18.

# 2 Situation actuelle de la mise en oeuvre du projet pilote

2.1 Au sein de l'UIT-T, les commissions d'études ayant participé au projet pilote sont les suivantes:

• [Commission d'études 5 – Environnement et économie circulaire](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2017-2020/05/Pages/default.aspx)

• [Commission d'études 11 – Spécifications, protocoles et spécifications de test de signalisation](https://www.itu.int/fr/ITU-T/about/groups/Pages/sg11.aspx)

• [Commission d'études 16 – Codage, systèmes et applications multimédias](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2017-2020/16/Pages/default.aspx)

• [Commission d'études 20 – IoT, villes et communautés intelligentes](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2017-2020/20/Pages/default.aspx)

Actuellement, 15 PME ont reçu l'approbation des administrations concernées pour participer à des réunions de l'UIT-T dans le cadre du projet pilote, trois attendent leur admission et quatre autres ont exprimé leur intérêt pour ce projet. Cette participation a déjà débouché sur des résultats positifs. Ainsi, dans le cadre des travaux de la CE 16 de l'UIT-T, l'ASTEM (Japon) a fourni des spécifications importantes pour les normes relatives aux terminaux de TVIP accessibles et aux essais associés, qui figurent aujourd'hui dans la Recommandation UIT-T H.702 et dans le Document technique UIT-T HSTP-CONF-H702. Wayfindr (Royaume-Uni) a fourni des spécifications sur le système audio de navigation dans un réseau pour les personnes malvoyantes et les essais de conformité associés (Recommandation UIT-T F.921 et Document technique UIT-T HSTP-CONF-F921). Wayfindr a aussi élaboré du matériel didactique en ligne sur ce sujet, qui est disponible sur la [plate-forme de l'Académie de l'UIT](https://itu.int/go/academy/t/f921).

2.2 Les deux Commissions d'études de l'UIT-D ont également participé au projet pilote:

• [Commission d'études 1 – Environnement propice au développement des télécommunications/TIC](https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/index.asp?lg=2&sp=2018&stg=1)

• [Commission d'études 2 – Utilisation de services et d'applications des TIC pour promouvoir le développement durable](https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/index.asp?lg=2&sp=2018&stg=2)

Au total, huit PME ont reçu l'approbation des administrations concernées pour participer à des réunions des Groupes du Rapporteur et des Commissions d'études de l'UIT-D. La plupart de ces participants au projet pilote à l'intention des PME ont également soumis des contributions en vue des réunions des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D et ont participé à des activités organisées en 2018 dans le cadre des Commissions d'études de l'UIT-D. Les PME ont manifesté un intérêt particulier pour l'informatique en nuage, l'accès dans les zones rurales, la cybersécurité, la cybersanté ainsi que d'autres applications des TIC.

Au total, 22 PME se sont inscrites pour participer au projet pilote dans le cadre des Commissions d'études de l'UIT-T et de l'UIT-D. Une PME s'est inscrite pour participer aux réunions de ces deux Secteurs.

2.3. Une liste complète des PME ayant participé au projet pilote est reproduite en **Annexe**.

2.4 L'UIT oeuvre en partenariat avec des réseaux et des associations à l'échelle mondiale, régionale et nationale, en vue de nouer des relations plus efficientes et efficaces avec les PME. On citera comme exemples [WITSA](https://witsa.org/), une association mondiale du secteur des TIC, et [CABASE](http://www.cabase.org.ar/?lang=en), une association professionnelle d'Argentine. Ces PME ont contribué à promouvoir la réalisation du projet pilote à l'intention des PME.

# 3 Participation actuelle des PME aux travaux de l'UIT

3.1 Outre ce projet pilote, la participation des PME aux travaux de l'UIT s'effectue de diverses manières, notamment dans le cadre des commissions d'études, en qualité de Membres de Secteur, d'Associés ou de membres de délégations nationales, lors d'ITU Telecom World et du SMSI ainsi qu'au cours de plusieurs manifestations mondiales et régionales organisées par les différents Secteurs, y compris des ateliers, des formations et d'autres activités ouverts aux non‑membres.

3.2 Un grand nombre de PME participent déjà aux travaux de l'UIT en tant que Membres de Secteur et Associés. Leur nombre exact dépend de la définition considérée, mais selon certains critères, on estime que plus de 60 PME participent actuellement aux travaux de l'UIT en tant qu'Associés ou Membres de Secteur[[2]](#footnote-2).

3.3 Les manifestations ITU Telecom World offrent de plus en plus une plate-forme de services internationaux destinée à appuyer et encourager les PME. Un nombre croissant d'exposants aux manifestations ITU Telecom World sont des PME, qui sont présentes dans des pavillons nationaux ou thématiques ou sur des stands indépendants. Les solutions, produits et services proposés par les PME couvrent une large gamme de secteurs et de technologies, y compris l'utilisation innovante des TIC dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la finance, des services publics, de l'agriculture et du marché du travail. Le [programme pour les PME d'ITU Telecom World](https://telecomworld.itu.int/2018-event/sme/) vise essentiellement à aider les PME à forte croissance et ayant un impact social, afin qu'elles élargissent la gamme de leurs produits ou services fondés sur les TIC, ou développent des modèles d'activité économique dépendant des TIC. ITU TELECOM a aidé des [PME technologiques à ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux, à faire prospérer](http://telecomworld.itu.int/Documents/WT18/WT18_Flyer-SMEs.pdf) leur activité commerciale et à obtenir un maximum de retombées mondiales. L'accent a été mis tout particulièrement sur la possibilité de bénéficier d'une visibilité internationale, grâce à l'exposition, à des activités d'encadrement, de mentorat, de mise en relation avec des investisseurs et de promotion, ainsi qu'à la reconnaissance qu'apporte le Prix mondial pour les PME décerné lors d'ITU Telecom World. Depuis 2015, plus de 500 PME technologiques ont participé à ITU Telecom World soit en tant qu'exposants, soit en tant que participants au Programme pour les PME ou au programme de prix ITU Telecom World. Plusieurs entreprises lauréates de ces prix se sont par la suite développées, tant sur les marchés nationaux que sur les marchés internationaux.

3.4 En outre, le Forum du SMSI est devenu une plate-forme qui intéresse de plus en plus les PME et les start-up. L'UIT et les co-organisateurs ont encouragé les PME et les start-up à faire connaître leurs technologies innovantes et à interagir avec la communauté des parties prenantes au sens large du SMSI. Dernièrement, des PME et des start-up ont présenté leurs solutions, qu'il s'agisse de drones, de robots, de solutions d'intelligence artificielle au service du progrès social, de programmes en ligne de renforcement des capacités, de l'utilisation des TIC pour éliminer la faim et les solutions de cybersanté.

3.5 L'UIT organise de nombreuses autres activités, notamment des groupes spécialisés, des ateliers et des formations, qui sont ouvertes aux non-membres. Ces activités offrent aux PME une excellente occasion de participer aux travaux de l'UIT et d'enrichir leur connaissance des grands enjeux et des évolutions dans différentes régions du monde. Elles offrent aussi aux PME la possibilité de rencontrer des représentants des pouvoirs publics, des milieux universitaires, de la société civile et de grandes entreprises venus d'autres régions du monde et qui sont peut-être à la recherche de solutions proposées par les PME ou des partenaires locaux pour répondre à des besoins particuliers sur les marchés émergents.

3.6 Certains Etats Membres incluent aussi des PME au sein de leur délégation. Pour les petites entreprises qui souhaitent avant tout établir des contacts à l'échelle mondiale et à obtenir des informations, le fait de participer dans le cadre d'une délégation nationale répond déjà à leurs besoins, étant donné qu'elles ne cherchent pas encore à influer les travaux en soumettant leurs propres contributions indépendantes. De plus, il se peut que de nombreuses PME ne soient pas à même de consacrer les ressources nécessaires pour contribuer à l'élaboration de telle ou telle norme ou décision du début à la fin du processus, mais qu'elles soient en mesure de participer occasionnellement aux travaux de l'UIT. Toutefois, certaines de ces entreprises pourront à terme participer aux travaux en tant qu'Associés ou Membres de Secteur.

# 4 Analyse

4.1 Les premiers résultats du projet pilote à l'intention des PME sont positifs. Comme indiqué plus haut, 22 PME ont reçu à très bref délai l'approbation de leurs administrations respectives pour participer à ce projet. Etant donné que ce projet pilote a été lancé au deuxième semestre de 2017, il est probable qu'il n'ait pas encore atteint son plein potentiel.

4.2Sur la base des résultats du projet pilote, l'UIT pourrait examiner les diverses options présentées ci-après:

4.3 **Créer une nouvelle catégorie de membre pour les PME**. Si cette option venait à être mise en oeuvre, il conviendrait d'examiner les procédures d'admission pertinentes, les contributions financières et les règles régissant ce type de participation. Comme indiqué plus haut, pour pouvoir participer au projet pilote, les PME doivent recevoir l'approbation de leurs administrations publiques respectives, selon les définitions nationales des PME. Toutefois, si l'UIT était amenée à créer une nouvelle catégorie de membre pour les PME, moyennant une contribution financière sensiblement réduite, il conviendrait de fixer certains critères pour limiter la taille des entreprises admises à bénéficier de cette contribution réduite. A titre d'exemple, si l'UIT adoptait la définition des PME donnée par l'Union européenne – qui fixe la limite à 300 employés –, plus de 60 Membres de Secteur et Associés actuels seraient probablement admis au bénéfice de la contribution réduite, ce qui se traduirait par un manque à gagner considérable. Etant donné que l'objectif est d'attirer de nouvelles start-up et PME, en particulier de pays en développement où elles sont généralement de taille plus petite, il n'y aurait probablement pas d'incidence sur les recettes si le seuil fixé pour la nouvelle catégorie de membres pour les start-up et les PME était nettement inférieur à 300.

4.4 **Encourager les Etats Membres à inclure des PME dans leur délégation nationale**. Le Secrétariat pourrait appuyer ces efforts en organisant des activités spécialement conçues pour les PME, parallèlement aux manifestations existantes de l'UIT, notamment des ateliers d'information, des kits pratiques et des activités de renforcement des capacités, et en mettant en place un programme de mentorat et d'orientation pour les nouveaux délégués des PME, afin de les aider à mieux connaitre l'UIT ainsi que ses règles et ses procédures, qui pourront paraitre complexes aux nouveaux venus.

4.5 **Permettre aux PME de participer aux travaux des Commissions d'études de l'UIT selon une formule de paiement en fonction de la participation**. L'un des principaux avantages de cette formule est qu'elle pourrait permettre aux PME de participer aux travaux des commissions d'études dans des conditions abordables et avec la souplesse voulue. De plus, certaines pourraient finalement décider de participer aux travaux en qualité d'Associés ou de Membres de Secteur. L'inconvénient de cette approche est qu'il est difficile pour une entreprise d'influer sur les processus de normalisation et d'élaboration de bonnes pratiques en ne participant aux travaux qu'occasionnellement. La viabilité de cette option devait être étudiée de façon plus approfondie, y compris en ce qui concerne les méthodes efficaces d'inscription et de paiement. L'UIT pourrait aussi consulter les PME par l'intermédiaire de leurs associations, en vue de déterminer dans quelle mesure cette option les intéresse.

4.6 **Développer les manifestations et activités existantes de l'UIT**, qui offrent actuellement des possibilités particulières aux PME. Ainsi, **TELECOM World** continue d'évoluer pour répondre aux besoins particuliers des PME, dans le cadre d'initiatives ciblées. En outre, les PME s'intéressent de plus en plus au **SMSI** et des mesures ont été prises pour les associer dans le cadre **d'ateliers et d'activités informelles** au niveau des Secteurs et des régions. Ces activités pourraient être renforcées et élargies, sur la base de l'expérience acquise et des commentaires reçus à ce jour. Actuellement, l'UIT s'apprête aussi à lancer une **nouvelle plate-forme en ligne appelée "MyITU"**, qui aidera le Secrétariat à communiquer avec les PME et à les associer aux activités de manière plus efficace. Cette plate-forme fournira des contenus adaptés aux utilisateurs et sera facilement accessible sur mobile, ce qui permettra d'avoir des contacts avec de nouvelles communautés.

4.7 **Renforcer la collaboration avec les associations de PME** en ce qui concerne les formations et les ateliers et les inviter à participer aux travaux des commissions d'études et aux conférences de l'UIT (en tant qu'observateurs), ainsi qu'à différentes activités ouvertes de l'UIT. La collaboration avec ces associations offre à l'UIT un moyen efficace d'entrer en contact avec de nombreuses PME du monde entier.

# 5 Autres mesures possibles

5.1 Compte tenu des résultats obtenus à ce jour dans le cadre du projet pilote et de l'analyse ci‑dessus, les options ci-après concernant les autres mesures possibles sont soumises pour examen à la PP-18:

1) **créer une nouvelle catégorie de participation** pour les start-up et les PME, à titre expérimental, et définir les procédures d'admission pertinentes ainsi que les contributions financières et les règles régissant ce type de participation;

2) **prolonger la durée du projet pilote** et examiner ou revoir les méthodes de travail, le cas échéant;

3) **examiner différentes options permettant à l'UIT d'associer les PME à ses travaux**, dans le cadre d'approches fondées sur leur participation en tant que membre et en tant que non‑membre; ou

4) **mettre fin au projet pilote** et maintenir les pratiques actuelles.

ANNEXE

Entités participant au projet pilote à l'intention des PME

|  | Nom | Etat Membre approbateur | Secteur | Commission d'études |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | Proge-Software | Italie | UIT-D | CE 1/2 |
| 2 | Forum Europe | Royaume-Uni | UIT-D | CE 1/2 |
| 3 | DAIWA Computer Co. Ltd. | Japon | UIT-D | CE 1/2 |
| 4 | Guardtime | Estonie | UIT-D | CE 2 |
| 5 | Melody International Ltd. | Japon | UIT-D | CE 2 |
| 6 | OrangeTechLab Inc. | Japon | UIT-D | CE 2 |
| 7 | SatRevolution S.A. | Pologne | UIT-D | CE 2 |
| 8 | ASTEM Co. Ltd. | Japon | UIT-D  UIT-T | CE 2  CE 16 |
| 9 | Hellenic Electronic Equipment Quality Assurance Center s.a. (HEEQAC S.A.) | Grèce | UIT-T | CE 5 |
| 10 | Wave Control | Espagne | UIT-T | CE 5 |
| 11 | MJRD Assessment Inc | Canada | UIT-T | CE 5 |
| 12 | Closing the Loop | Pays-Bas | UIT-T | CE 5 |
| 13 | Vaulto Technologies Ltd | Israël | UIT-T | CE 11 |
| 14 | Wayfindr | Royaume-Uni | UIT-T | CE 16 |
| 15 | Alkira Technologies | Australie | UIT-T | CE 16 |
| 16 | Alfa Electronics | Egypte | UIT-T | CE 20 |
| 17 | SpimeSense Labs | Egypte | UIT-T | CE 20 |
| 18 | Root Technologies | Egypte | UIT-T | CE 20 |
| 19 | Innov-Alliance-Tech | Tunisie | UIT-T | CE 20 |
| 20 | Device Gateway SA | Suisse | UIT-T | CE 20 |
| 21 | Arianous ICT Development Co. | Iran (République islamique d') | UIT-T | CE 20 |
| 22 | Archimède Solutions SARL | Suisse | UIT-T | CE 20 |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Rapport de la présidente du GTC-FHR au Conseil à sa session de 2017, point 48 (page 54); le mandat se trouve dans l'Annexe K, page 94. [↑](#footnote-ref-1)
2. Il n'existe pas de définition des PME reconnue à l'échelle internationale. L'estimation selon laquelle plus de 60 PME sont Membres de Secteur de l'UIT ou Associés participant aux travaux de l'Union est fondée sur la définition de l'Union européenne, selon laquelle les PME sont des entreprises de moins de 300 employés. [↑](#footnote-ref-2)